

Québec, le 1<sup>er</sup> mai 2014

Monsieur Charles Lamontagne  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et  
de la Lutte aux changements climatiques  
Édifice Marie Guyart, 8<sup>e</sup> étage  
675, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Les enjeux de la filière uranifère au Québec**

Monsieur,

À la suite du mandat qui a été confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le cadre du projet mentionné ci-dessus, la commission, chargée de l'étude de ce dossier désire recevoir les documents suivants, en support à la tournée de préconsultation de la commission et requis pour le 15 mai 2014, au plus tard.

1. Veuillez déposer la plus récente version de la *Directive 019 sur l'industrie minière*.
2. Produire un tableau comparatif des normes en vigueur au Québec pour tout ce qui a trait à la radioactivité et à la présence de radionucléides dans l'environnement (à l'exception de l'exposition sur les lieux de travail) avec les provinces canadiennes, le Conseil canadien des ministres de l'environnement et la Commission canadienne de sûreté nucléaire ainsi qu'avec les états voisins du Québec et au niveau fédéral étasunien.

Nous profitons de cette occasion pour vous informer dès maintenant que la présence des représentants de votre ministère à titre de personnes-ressources sera requise en tout temps au cours de la deuxième phase de l'audience publique qui débutera le 8 septembre 2014 et qui devrait s'étaler sur une période de 3 à 4 semaines.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rita LeBlanc  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission